



INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE

Hiérarchisation et ordonnancement des mandats du Conseil de sécurité en 2024 : le cas de la MINUSS

MARS 2024



STIMSON

Le 6 février 2024, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier sur le mandat et la stratégie politique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le débat mené à cette occasion faisait partie d'une série d'ateliers portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser, ordonnancer et ancrer dans une stratégie politique les activités prévues dans les mandats des opérations de paix. C'est la sixième année consécutive au cours de laquelle ces partenaires ont tenu des délibérations destinées à faciliter les négociations relatives au mandat confié à la MINUSS. Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les vues de tous les participants. Ce projet est financé avec le soutien du Ministère des affaires étrangères de la République fédérale allemande et du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

Introduction

En mars 2024, on s'attend à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)¹. Les négociations qui auront lieu entre les membres du Conseil se dérouleront à un moment où le Soudan du Sud se prépare à tenir des élections nationales en décembre 2024. De nombreux actes de violence intercommunautaire continuent d'être commis dans les diverses régions du pays, en particulier dans les zones considérées comme des points chauds de l'Abyei et dans les États de Jonglei, Lakes, Unity et Warrap. De graves préoccupations quant aux besoins humanitaires, encore aggravées par le conflit qui se poursuit au Soudan, sont suscitées par les menaces multiformes auxquelles font face les civils, et le fait que les institutions étatiques chargées de fournir des services de base ou d'assurer la sécurité n'ont qu'une présence limitée contribue à augmenter encore l'ampleur des défis à surmonter par le Soudan du Sud. La situation humanitaire est encore exacerbée par les effets du changement climatique et par l'afflux de réfugiés et de rapatriés fuyant le conflit qui sévit au Soudan.

C'est dans ce contexte que l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé conjointement une table ronde le 6 février 2024 afin de débattre du renouvellement du mandat de la MINUSS. Cette réunion a permis à des représentants des États Membres, à des fonctionnaires de l'ONU, à des parties prenantes de la société civile et à des experts indépendants d'échanger des vues sur la façon dont ils évaluent la situation au Soudan du Sud, en toute franchise et dans un esprit de collaboration. Les délibérations qu'ils ont ainsi menées visaient à aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions plus éclairées encore quant à la hiérarchisation et l'ordonnancement du mandat de la MINUSS, ainsi qu'à l'orientation stratégique de la mission et à ses opérations sur le terrain.

Les participants se sont largement déclarés d'accord pour dire que vu le contexte dans lequel se trouve le pays à l'heure actuelle, la vision stratégique triennale adoptée par le Conseil de sécurité (2021–2024) pour la MINUSS est toujours valable, au même titre que la structure du mandat et les quatre

¹ Résolution 2677 du Conseil de sécurité de l'ONU (15 mars 2023), document des Nations Unies S/RES/2677. Au 29 février 2024, il avait été proposé d'adopter une prorogation technique du mandat jusqu'au 30 avril 2024 afin de donner le temps d'examiner des notes d'information et des rapports supplémentaires, ainsi que de procéder à une évaluation des progrès réalisés dans les préparatifs des élections.

priorités principales qui y sont énoncées². L'échange de vues qui a eu lieu à cette occasion a porté sur la détermination des moyens à mettre en œuvre pour mieux définir le mandat et faire en sorte que la MINUSS reçoive l'orientation dont elle a besoin dans le cadre de la transition politique, tout en disposant de la souplesse nécessaire. Des éléments de cette transition qui manquent encore, au nombre desquels la rédaction de la constitution, des détails sur les élections et des arrangements transitoires en matière de sécurité, ont été les principaux points qui ont été débattus. De nombreux participants ont noté que l'incertitude persistante ressentie au sujet de ces points a limité la compréhension du type de soutien dont ont besoin divers partenaires, dont la MINUSS.

Les participants ont demandé instamment aux membres du Conseil de tenir compte des aspects suivants lors des débats portant sur le renouvellement du mandat de la MINUSS.

- **Demander instamment la pleine mise en œuvre de l'accord de paix de 2018 (R-ARCSS) dans les meilleurs délais**, étant entendu que les priorités les plus pressantes consisteront notamment à rédiger une constitution permanente, à déterminer le type d'élections qui auront lieu en décembre 2024, et à élaborer un plan visant à assurer la sécurité des élections en consultation avec la MINUSS, ainsi qu'à former et déployer les Forces unifiées nécessaires (FUN) pour assurer la sécurité pendant les élections;
- **Souligner qu'il importe de mettre en œuvre le Chapitre V du R-ARCSS pour promouvoir la justice transitionnelle et la responsabilisation**, notamment par la création du Tribunal hybride;
- **Réaffirmer les quatre principaux piliers du mandat de la MINUSS**, étant entendu que la protection des civils resterait l'une des principales priorités, et veiller à ce que la MINUSS dispose de la souplesse, des capacités et des ressources voulues pour s'adapter rapidement à l'évolution de la situation en matière de

sécurité;

- **Renforcer la capacité nationale et consolider les mécanismes de protection et les mesures de soutien que la MINUSS prévoit pour les femmes qui courent le risque d'être victimes d'actes de violence sexuelle ou sexiste, ou qui ont été victimes de tels actes**, en particulier pendant la période précédant la tenue des élections;
- **Demander que la MINUSS entreprenne des activités de surveillance et de signalement sur l'état de l'espace civique et qu'elle continue de promouvoir un dialogue politique et un engagement civique inclusifs**, notamment en veillant à ce que la participation des femmes soit incluse dans ces processus, sans cependant s'y limiter;
- **Encourager les partenaires internationaux à augmenter l'assistance technique, le renforcement des capacités et le soutien financier destinés au Soudan du Sud** pendant cette période critique de la transition, en veillant à ce que les mesures entreprises à cette fin bénéficient à la fois aux institutions nationales et aux organisations de la société civile.

Soutien du processus de paix et de la transition politique

Les progrès réalisés au niveau de la transition politique, esquissée dans l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) et dans la Feuille de route de 2022 visant à mettre fin de manière pacifique et démocratique à la période de transition politique, ont été extrêmement lents. Les intervenants ont souligné que le gouvernement de transition a pour responsabilité première de mettre ces accords en œuvre. Un signe de progrès est la présentation et l'approbation récentes des budgets établis pour la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques et la Commission nationale de révision constitutionnelle.

² La MINUSS a été chargée d'exécuter des tâches dans quatre domaines prioritaires en 2023, à savoir assurer la protection des civils, créer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appuyer l'exécution de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS), et mener des activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit international humanitaire et des cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Voir document des Nations Unies S/RES/2677.

Bien que les participants aient reconnu le soutien technique demandé par le gouvernement, plusieurs d'entre eux ont souligné le fait que ce dernier avait continué de s'abstenir de prendre d'importantes décisions liées au processus électoral. Pour respecter le calendrier électoral fixant une date limite se situant en décembre 2024, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM-IO) doivent aboutir à un consensus sur la voie à suivre à l'avenir. Des mesures immédiates doivent être prises pour rédiger la constitution permanente et en établir le libellé final, décider de la nature et du type des élections (p. ex. présidentielles ou parlementaires, au niveau des États ou des localités, ou à l'échelle nationale), finaliser la mise en œuvre des arrangements transitoires en matière de sécurité, et élaborer un plan national de sécurité des élections.

Les participants ont exprimé la crainte que ces retards subis dans les préparatifs des élections ne compliquent la tâche des partenaires désireux de planifier et d'adapter leur soutien. Il n'y a pas de temps à perdre, étant donné qu'en avril 2024, l'ONU a l'intention de procéder à une évaluation officielle de l'aptitude du pays à organiser des élections avant la fin de l'année, et qu'elle souhaite déterminer le type d'aide que la MINUSS pourrait fournir. Les participants ont souligné que si les principales questions en suspens ne sont pas abordées d'ici là, il y aura moins de chances que l'on puisse tenir des élections équitables, libres et pacifiques. Ils ont en outre fait valoir qu'en l'absence d'accord sur les élections entre le gouvernement et les groupes d'opposition, la MINUSS peut jouer un rôle en encourageant les parties prenantes à s'entendre afin de faciliter l'établissement d'un dialogue politique inclusif.

Le risque que l'espace civique ne continue de rétrécir pendant la période précédant les élections reste un sujet de préoccupation. Un participant a recommandé que la MINUSS insiste davantage sur la nécessité de signaler les changements survenant au sein de l'environnement civique du Soudan du Sud et entreprenne un plus grand nombre d'initiatives d'éducation civique, par exemple en diffusant des renseignements sur les projets de loi qui ont été

adoptés. La nécessité d'inclure les femmes dans le processus politique et dans le gouvernement a également été soulignée, en particulier compte tenu du fait que le quota de 35 % n'est toujours pas atteint au sein de deux organes récemment reconstitués, à savoir la Commission des élections nationales et la Commission nationale de révision constitutionnelle³. Un participant a fait valoir que les organisations de la société civile regroupant des femmes à l'échelle du pays pourraient bénéficier de services de formation plus poussés et de ressources plus abondantes pour promouvoir la sensibilité aux questions de genre dans le domaine politique et augmenter le niveau de sensibilisation aux actes de violence sexuelle qui continuent d'être commis dans les diverses régions du pays.

Les participants ont d'autre part estimé qu'il existe un risque que des propos haineux ne soient propagés dans un nombre croissant de cas au cours des mois à venir, en particulier compte tenu du fait qu'ils pourraient susciter de nouvelles flambées de violence. Pour surveiller la propagation de propos haineux et les réprimer, et en faire autant en ce qui concerne la désinformation et la désinformation, la MINUSS emploie diverses stratégies, au nombre desquelles l'exécution de sondages sur les perceptions, la tenue de consultations avec les collectivités au sein desquelles elle maintient une présence physique, et la diffusion d'informations par la radio. En outre, les participants ont exprimé la nécessité de mettre sur pied des initiatives de renforcement des capacités pour les journalistes, avocats et enquêteurs afin de les aider à recueillir des renseignements précis et à publier des rapports sur les violations des droits humains, ainsi qu'à promouvoir la paix et la stabilité pendant la période électorale.

Les participants ont noté que, bien que le conflit qui se poursuit au Soudan n'ait pas encore eu un effet direct majeur sur la dynamique de la sécurité au Soudan du Sud, il a affecté les échanges commerciaux transfrontaliers et exercé une pression humanitaire énorme sur le pays. Environ 520 000 réfugiés et rapatriés ont pénétré sur le territoire du Soudan du Sud depuis le déclenchement du conflit en avril 2023. Cela pourrait entraîner une augmentation des tensions avec les communautés d'accueil pour l'accès aux ressources et exacerber les vulnérabi-

3 Conseil de sécurité de l'ONU, *Situation au Soudan du Sud : Rapport du Secrétaire général*, document des Nations Unies S/2023/976, 12 décembre 2023, par. 13.

bilités économiques qui existent déjà et celles qui sont liées au climat.

La recrudescence des actes de violence intercommunautaire dans la région de l'Abyei et les attaques lancées contre les troupes déployées dans le cadre de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour l'Abyei (FISNUA) ont encore alourdi le climat d'insécurité, avec de fréquents affrontements entre les communautés Ngok Dinka et Twic Dinka qui se répercutent jusque dans l'État de Warrap. En outre, le conflit qui sévit au Soudan a provoqué l'interruption de tous les pourparlers qui avaient lieu entre le Soudan et le Soudan du Sud sur le statut futur de l'Abyei. Bien que le Soudan du Sud ait l'intention de permettre aux collectivités de l'Abyei de participer aux élections, la situation en matière de sécurité sera telle qu'il leur sera difficile de le faire et de recevoir les renseignements nécessaires sur l'évolution de la situation dans le contexte des élections⁴.

Compte tenu de la fragilité croissante observée aux niveaux local, national et régional, les participants ont souligné que l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud a réduit les moyens dont dispose le gouvernement pour assumer sa responsabilité de protéger les civils contre les groupes armés. Toutefois, cet embargo a également eu pour effet de limiter l'afflux d'armes susceptibles d'exacerber encore la violence dans une situation déjà marquée par les conflits intercommunautaires. En même temps, la prolifération et l'afflux d'armes illicites, en particulier dans la région de l'Abyei, menacent de mettre une quantité d'armes accrue entre les mains d'acteurs non étatiques.

Les participants ont par ailleurs noté que l'importance accordée par l'ONU et la communauté internationale à d'autres crises, notamment le conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine et les affrontements qui se poursuivent à Gaza, ont détourné l'attention de la situation au Soudan du Sud. On a cependant reconnu les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Troïka pour suivre et soutenir le processus de transition. En outre, les bons offices exercés par le mécanisme trilatéral (formé par

l'Union africaine, ou UA, l'IGAD et l'ONU) continuent de revêtir une importance cruciale pour soutenir le processus de transition. La note d'information présentée par le mécanisme trilatéral, agissant de concert avec la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée (RJMEC), au Conseil de paix et sécurité de l'UA (CPSUA) en novembre 2023 a largement contribué à promouvoir la cohésion et la convergence en matière de stratégies entre le CPSUA et le Conseil de sécurité en tant que moyen de faciliter le processus de transition suivi par le pays⁵.

Comme un intervenant l'a signalé, les conflits et l'insécurité sont des plaies qui affectent le Soudan et le Soudan du Sud depuis des décennies. C'est pour cette raison que le Soudan du Sud fonctionne en mode « gestion des crises en continu » depuis son indépendance. Cela a freiné le développement du pays et de ses institutions, et continue d'avoir chaque jour des effets sur la population du Soudan du Sud. Les efforts entrepris pour promouvoir le processus politique et remédier à l'insécurité doivent continuer de s'inspirer de cette perception historique au sens large.

Protection des civils

La protection des civils continue d'être l'une des principales priorités de la mission, car elle doit être prise en compte à tous les niveaux, et les activités poursuivies par la mission dans ce domaine ont largement contribué à assurer la sécurité et la sûreté des civils. Le rapport d'évaluation indépendant demandé par le Conseil de sécurité réaffirme l'approche adoptée par la MINUSS à tous les stades de sa stratégie en la matière⁶. À l'avenir, la mission devra s'attacher à mettre en œuvre les recommandations énoncées dans ce rapport. Les participants ont d'autre part noté que la MINUSS devra moduler et adapter ses efforts de protection des civils compte tenu de l'augmentation des risques de violences électorales et de flambée des actes de violence intercommunautaire au cours des prochains mois. Il pourrait notamment s'agir de renforcer les dispositifs d'alerte précoce et de

4 Ibid., par. 11.

5 Union africaine, *Communiqué publié à l'issue de la 1186e Réunion du Conseil de paix et de sécurité*, document de l'UA PSC/PR/COMM.1186, 16 novembre 2023.

6 Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 4 décembre 2023 adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité*, document des Nations Unies S/2023/955, 6 décembre 2023.

prévention, de continuer d'accorder la priorité aux moyens d'assurer la souplesse opérationnelle des composantes en tenue (par exemple, en établissant un plus grand nombre de bases d'opérations temporaires et en mettant en place des camps à effectif plus réduit dans les zones où des points chauds sont susceptibles d'apparaître) et en mobilisant les dirigeants locaux pour les faire participer aux efforts de promotion de la paix et à la mise en œuvre d'arrangements de sécurité appropriés. La mission continue cependant de faire face à des restrictions persistantes de sa capacité de protection physique, ce qui nécessite une gestion soignée des attentes parmi les parties prenantes aux niveaux local et national.

Certains participants ont appelé l'attention sur les effets des actes de violence sexuelle et sexiste qui continuent d'être perpétrés dans le cadre du conflit. Ils ont également signalé que l'on pourra s'attendre à une flambée des actes de violence avant les élections, et qu'il ne faudra notamment pas être surpris que des femmes s'intéressant au processus politique soient prises pour cibles. Dans ce contexte, la MINUSS peut contribuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de signalement des actes de violence sexuelle et sexiste et à les rendre plus accessibles pour les survivants, ainsi qu'à soutenir les efforts visant à rendre les coupables comptables de leurs actes. Les participants ont par ailleurs noté la nécessité de mettre les survivants en rapport avec des services de santé mentale et d'autres instances chargées de les aider à se rétablir et à se remettre des conséquences des traumatismes subis.

Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait éviter, dans les passages du mandat relatifs à la protection des civils, d'utiliser des termes ayant une valeur prescriptive, afin de permettre à la mission de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des moyens qu'elle jugerait bon d'utiliser pour faire face à des situations inattendues et changeantes. Par exemple, la MINUSS a identifié six points chauds à travers le pays où des tendances à recourir à la violence sous l'effet d'une dynamique communautaire sont liées aux élites politiques en

place à Juba. La mission engage un dialogue avec les pouvoirs locaux, les dirigeants locaux et les membres des collectivités de ces zones en vue d'empêcher les flambées de violence et de les atténuer quand elles se produisent.

Il a également été souligné qu'il incombe au gouvernement, au premier chef, de protéger les civils et de consolider les éléments présentant une fragilité systémique. Les participants ont toutefois reconnu que la capacité des forces de sécurité nationale de protéger les civils reste limitée, de sorte qu'il est nécessaire de continuer de se concentrer sur le renforcement des capacités de la police du Soudan du Sud et sur la formation ininterrompue des forces unifiées jusqu'à ce qu'elles atteignent le niveau requis. Les participants ont d'autre part confirmé que la mission n'a actuellement aucune intention de transférer au gouvernement les responsabilités afférentes au site de protection des civils de Malakal en raison de l'insécurité qui continue de régner dans les parages. Il a été indiqué que toute redésignation future de ce site devrait avant tout dépendre des besoins et souhaits des collectivités locales. La mission continuera par conséquent de suivre l'évolution de la situation et de protéger les civils à partir de ce site.

Responsabilisation et justice transitionnelle

Un participant a souligné qu'il importe d'opérationnaliser le Chapitre V du R-ARCSS en ce qui concerne la responsabilisation et la justice transitionnelle, et il a appelé l'attention sur le retard persistant subi dans la création du Tribunal hybride⁷. D'un autre côté, certains ont instamment demandé que l'on accorde une plus grande attention à la réconciliation et à la guérison de la population civile, en estimant qu'il serait irréaliste de s'attendre à ce qu'un gouvernement qui a été impliqué dans le conflit procède à sa propre évaluation et administre la justice. Globalement, on a indiqué clairement que le système judiciaire du Soudan du Sud a besoin d'une aide technique plus importante et de moyens de renforcement de ses

⁷ Selon le rapport du Comité d'experts sur le Soudan du Sud, le retard subi dans la création du Tribunal hybride est attribuable à un manque d'initiative de la part de l'Union africaine et du Gouvernement du Soudan du Sud. Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport final du Comité d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2633 (2022)*, document des Nations Unies S/2023/294, 26 avril 2023, par. 15.

capacités plus vigoureux pour faire face au problème des violences sexuelles et sexistes et les réprimer, notamment en cas de viol, d'une manière efficace et appropriée.

Questions émergentes

Le renouvellement prochain du mandat offre également l'occasion d'entreprendre une réflexion sur deux autres thèmes, à savoir la planification et la préparation de la transition de la mission, d'une part, et le changement climatique, d'autre part. Les participants ont soulevé la question de la transition de la mission compte tenu des événements qui ont eu lieu l'an dernier au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan, qui pourrait permettre de tirer des leçons dont la MINUSS pourrait s'inspirer lorsque le moment sera venu d'entreprendre sa transition. Bien que le Conseil de sécurité soit l'organe ayant compétence pour déterminer les conditions dans lesquelles le départ de la MINUSS devra avoir lieu, la mission collabore avec l'équipe de pays de l'ONU pour élaborer une stratégie de transition et évalue les modalités dans lesquelles l'ONU pourrait maintenir une présence plus large au Soudan du Sud.

En outre, le changement climatique continue d'exacerber les vulnérabilités et d'entretenir la concurrence que se livrent les collectivités pour accéder aux ressources dont elles ont besoin. Compte tenu des effets du changement climatique sur la situation en matière de sécurité et du mandat qui lui a été confié, il se peut que la MINUSS ait besoin de moyens supplémentaires pour intervenir dans les questions liées au climat, et il peut s'avérer nécessaire d'énoncer ledit mandat en termes plus vigoureux.

Conclusion

La MINUSS continue de jouer un rôle clé en soutenant la transition politique au Soudan du Sud et en offrant son aide aux instances chargées de préparer les élections. La dernière année du cycle du mandat de la MINUSS s'est avérée difficile en raison des retards persistants subis dans le franchissement de jalons décisifs du R-ARCSS, des pressions accrues s'exerçant sur l'aide humanitaire, et des risques incessants pour la sécurité et la sûreté des civils, encore exacerbés par le changement climatique, le conflit sévissant au Soudan, l'instabilité observée dans la région de l'Abyei, et les actes de violence intercommunautaire perpétrés dans toutes les régions du pays.

Les participants ont estimé d'un commun accord que le mandat à quatre piliers reste toujours valable en tant qu'instrument servant à positionner le soutien que la mission fournit au pays, et ils ont instamment demandé au Gouvernement du Soudan du Sud d'accomplir d'urgence les tâches restant encore en suspens pour la période de transition. Les mois à venir revêtiront une importance cruciale, car c'est pendant cette période que le gouvernement devra démontrer qu'il possède la volonté politique nécessaire et le sens du leadership voulu en réalisant des progrès tangibles dans la voie marquée par les jalons politiques et institutionnels désignés, conformément aux dispositions du R-ARCSS, ce qui permettra à la MINUSS d'exécuter son mandat. On peut s'attendre à ce que la dynamique caractérisant les élections et les autres événements qui s'y rattacheront donneront au renouvellement du mandat sa configuration définitive.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils et de la sécurité humaine s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA
TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour
P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org